



Appel à consultation pour l'élaboration et l'harmonisation des sections relatives aux circonstances nationales et aux arrangements institutionnels et juridiques, l'élaboration du chapitre sur les progrès de mise en œuvre de la CDN, et la compilation du deuxième Rapport Biennal sur la Transparence du Maroc

Projet « Élaboration du deuxième rapport biennal de transparence et de la sixième communication nationale et du troisième rapport biennal de transparence combinés du Maroc dans le cadre de la CCNUCC (BTR2 + BTR3/NC6) »

Date : 13 octobre 2026

Description de la mission	Appel à consultation pour l'élaboration et l'harmonisation des sections relatives aux circonstances nationales et aux arrangements institutionnels et juridiques, l'élaboration du chapitre sur les progrès de mise en œuvre de la CDN, et la compilation du deuxième Rapport Biennal sur la Transparence du Maroc
Titre du projet	Projet « Élaboration du deuxième rapport biennal de transparence et de la sixième communication nationale et du troisième rapport biennal de transparence combinés du Maroc dans le cadre de la CCNUCC (BTR2 + BTR3/NC6) »
Lieu d'affectation	Rabat, Maroc
Date limite de dépôt des soumissions	20 octobre 2026
Demandes d'informations	cn.rbt.maroc@gmail.com
Dépôt des offres	Les offres seront déposées au bureau de la Coordination et Gestion du Projet RBT2-CN6/RBT3 au Département du Développement Durable - Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable, à l'adresse ci-dessous : Coordination et Gestion du Projet RBT2-CN6/RBT3 – Bureau 324 ou 328 Département du Développement Durable Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable Adresse : N°9, Avenue Al Araar, Bureau 324 et 328, 3ème étage 420/1 Secteur 16, Hay Riad, Rabat Au plus tard 20 octobre 2026 avant midi, en spécifiant l'objet suivant : Appel à consultation pour l'élaboration et l'harmonisation des sections relatives aux circonstances nationales et aux arrangements institutionnels et juridiques, l'élaboration du chapitre sur les progrès de mise en œuvre de la CDN, et la compilation du deuxième Rapport Biennal sur la Transparence du Maroc Projet « Élaboration du deuxième rapport biennal de transparence et de la sixième communication nationale et du troisième rapport biennal de transparence combinés du Maroc dans le cadre de la CCNUCC (BTR2 + BTR3/NC6) »

I. Contexte

Le cadre de transparence renforcé, établi par l'article 13 de l'Accord de Paris, constitue un pilier de la gouvernance climatique internationale. Il vise à renforcer la confiance entre les Parties et à permettre une meilleure compréhension de l'action climatique et du soutien mobilisé pour sa mise en œuvre. Les modalités, procédures et lignes directrices adoptées par la décision 18/CMA.1, complétées par la décision 5/CMA.3, définissent le cadre commun de communication de ces informations à travers les Rapports Biennaux sur la Transparence (RBT), tout en prévoyant une flexibilité pour les pays en développement qui en ont besoin compte tenu de leurs capacités.

Pour le Maroc, la transparence climatique s'inscrit dans une dynamique de consolidation des engagements nationaux et de renforcement de leur suivi. Elle permet de mieux documenter les émissions et absorptions de gaz à effet de serre, les progrès de l'action climatique, les impacts et les réponses d'adaptation, ainsi que les besoins et les appuis reçus. Au-delà du respect des engagements internationaux, elle contribue à améliorer la disponibilité des informations utiles à la décision publique, à renforcer la coordination institutionnelle et à éclairer les choix de développement.

La soumission de la CDN 3.0 du Maroc en septembre 2025 marque une nouvelle étape dans cette dynamique. Elle renouvelle le cadre des engagements climatiques nationaux et souligne l'importance de disposer d'informations fiables, cohérentes et régulièrement actualisées pour accompagner leur mise en œuvre. La continuité des dispositifs de suivi et la capitalisation sur les acquis des précédents cycles de rapportage constituent, à cet égard, des conditions essentielles au renforcement durable du cadre national de transparence.

La préparation du deuxième Rapport Biennal sur la Transparence s'inscrit dans cette continuité, à la suite du RBT1 et dans la perspective des prochaines échéances de rapportage du Maroc. Elle intervient dans un contexte où l'amélioration progressive de la qualité des données, la pérennisation des arrangements institutionnels et le renforcement des capacités nationales demeurent déterminants pour rendre compte de l'action climatique et soutenir son pilotage.

II. Contexte spécifique au projet

Le projet «Élaboration du deuxième rapport biennal de transparence et de la sixième communication nationale et du troisième rapport biennal de transparence combinés du Maroc dans le cadre de la CCNUCC (BTR2 + BTR3/NC6) » accompagne le Maroc dans la préparation de ses prochains rapports au titre de la Convention et de l'Accord de Paris. Mis en œuvre par le Département du Développement Durable avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), il vise à renforcer la capacité du pays à produire et à communiquer des informations fiables, cohérentes et actualisées sur son action climatique. Il couvre deux échéances successives : la préparation du RBT2, puis celle du rapport combinant la sixième communication nationale et le RBT3.

Pour répondre à ces objectifs, le projet s'appuie sur les acquis des cycles précédents de rapportage et sur les efforts de renforcement du cadre national de transparence. Il doit permettre de consolider les connaissances, les outils et les compétences disponibles, tout en améliorant la coordination entre les institutions qui produisent, valident et utilisent les données climatiques. Cette continuité est essentielle pour inscrire la préparation des rapports dans un processus pérenne, fondé sur des responsabilités clairement définies et des échanges réguliers entre les acteurs nationaux et sectoriels.

Dans cette perspective, le projet couvre les principales composantes du rapportage climatique : l'inventaire national des émissions et absorptions de gaz à effet de serre, le suivi des progrès de mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau national, les impacts du changement climatique et l'adaptation, ainsi que le soutien financier, technologique et en matière de renforcement des capacités nécessaire et reçu. L'articulation entre ces composantes doit favoriser une lecture cohérente de l'action climatique du Maroc, en mettant en relation les engagements nationaux, les réalisations, les difficultés rencontrées et les moyens nécessaires à leur poursuite.

Au-delà de la production des rapports, le projet contribue ainsi à améliorer la disponibilité et l'utilisation des informations utiles à la décision publique. En renforçant la traçabilité des données, la qualité des analyses et la continuité du suivi, il contribue à mieux apprécier les progrès accomplis, à identifier les besoins persistants et à éclairer la mise en œuvre des politiques climatiques nationales. Il constitue, à ce titre, un appui à la fois au respect des engagements internationaux du Maroc et au pilotage de son action climatique.

III. Objectifs de la consultation

L'objectif général est de mobiliser un(e) consultant(e) pour élaborer le chapitre global sur les circonstances nationales et les arrangements institutionnels et juridiques, élaborer le chapitre sur les progrès de mise en œuvre et de réalisation de la CDN 3.0, et compiler l'ensemble du RBT2 dans un document harmonisé, documenté et prêt à être soumis à la CCNUCC après validation nationale.

- Actualiser et consolider les circonstances nationales ainsi que les arrangements institutionnels, juridiques et procéduraux utiles aux différentes composantes du cadre de transparence ;
- Présenter les objectifs et caractéristiques de la CDN 3.0 et consolider les informations et indicateurs disponibles pour le suivi des progrès, en distinguant les périodes et les contributions concernées ;
- Décrire les politiques et mesures d'atténuation tel que préconisé par le cadre de transparence renforcé et ses décisions ;
- Compiler les chapitres et annexes techniques du RBT2, harmoniser leur présentation et vérifier leur cohérence avec le document national d'inventaire (NID), les tableaux de rapportage communs (CRT) et les tableaux communs (CTF) ;
- Appuyer la restitution, la validation et la préparation du dossier final de soumission, en intégrant les commentaires des institutions concernées et les résultats des contrôles qualité du projet ;
- Elaborer la synthèse du RBT2 et la synthèse destinée aux décideurs.

IV. Consistance de la prestation et approche de travail

Périmètre et sources

La prestation porte sur trois missions complémentaires : la rédaction des sections sur les circonstances nationales et les arrangements institutionnels et juridiques ; la rédaction du chapitre sur les progrès de la CDN ; et la compilation du RBT2. Elle repose sur l'exploitation des travaux disponibles, des contributions techniques produites dans le cadre du projet et de compléments documentaires ciblés, avec des échanges de clarification et de validation auprès des équipes concernées.

La coordination mettra à disposition le RBT1 et ses livrables, la CDN et ses travaux préparatoires, la contribution antérieure pertinente pour la période de suivi, les textes et documents institutionnels disponibles, les résultats de l'inventaire 1990–2024, les travaux de suivi de l'atténuation, les

chapitres adaptation et soutien, ainsi que les recommandations de l'examen technique du RBT1 et les observations issues du TERR.

Les calculs de l'inventaire, l'élaboration technique des chapitres adaptation et soutien sont réalisés dans le cadre des prestations dédiées. Le consultant exploitera leurs résultats, signalera les incohérences et proposera les corrections rédactionnelles ou les demandes de clarification si nécessaire. Toute modification d'un résultat technique devra être validée par l'équipe responsable et la coordination.

Cadre et année de rapportage

Les références principales sont l'article 13 de l'Accord de Paris, l'annexe à la décision 18/CMA.1 et la décision 5/CMA.3, notamment ses annexes I, II et IV. Les dispositions relatives à l'article 6 seront prises en compte lorsqu'elles sont applicables au Maroc et sur la base des informations validées par les autorités compétentes. Le rapport est un RBT autonome : les rubriques propres à une communication nationale ne seront pas reprises comme exigences obligatoires du RBT2.

L'année 2024 constitue la dernière année des résultats quantitatifs à consolider, avec une série d'inventaire couvrant 1990–2024 et les informations de suivi pour 2020–2024. Les circonstances nationales et les dispositifs institutionnels et juridiques seront actualisés quand pertinents, en distinguant les dispositifs en vigueur de ceux en préparation.

Pour les politiques et mesures, l'application prévue de la flexibilité sera à priori limitée aux estimations des réductions d'émissions attendues et obtenues visées au paragraphe 85 de l'annexe à la décision 18/CMA.1. Le prestataire préparera, pour validation nationale, une justification des contraintes de capacité effectivement constatées et une estimation du délai d'amélioration conformément au paragraphe 6. La contrainte de calendrier ne constitue pas, à elle seule, cette justification. Les autres exigences de description et de suivi demeurent à traiter.

Important :

Il est important de noter que les missions et activités présentées ci-dessous sont fournies pour orienter le travail du prestataire. A cet effet, le consultant doit se baser sur les décisions 18/CMA.1 et 5/CMA.3 qui constituent la référence des informations à rapporter dans le cadre du RBT2. Toute information figurant dans les décisions susmentionnées doit être dûment rapporté, et le report aux flexibilités expliquées tel que préconisé par les décisions.

V. Missions et activités

Mission 1 : Élaboration et harmonisation des sections relatives aux circonstances nationales et aux arrangements institutionnels et juridiques des différentes composantes du RBT2

Cette mission vise à assurer une présentation actualisée, cohérente et adaptée des circonstances nationales et des arrangements institutionnels et juridiques pertinents pour les différentes composantes du RBT2. Le prestataire élaborera et complétera les sections correspondantes dans les chapitres concernés et dans le document national d'inventaire (NID), conformément aux dispositions applicables de l'annexe à la décision 18/CMA.1.

Activité 1.1 – Revue et actualisation des informations disponibles

Le prestataire examinera les informations présentées dans le RBT1 et les contributions préparées pour le RBT2. Il identifiera les éléments à actualiser, les informations manquantes et les évolutions intervenues dans les responsabilités, les dispositifs de coordination et les cadres juridiques et

procéduraux. Il vérifiera l'exactitude des informations, en distinguant les dispositifs en vigueur et opérationnels de ceux en préparation.

Activité 1.2 – Élaboration et consolidation des sections propres à chaque composante

Le prestataire veillera à ce que les informations soient adaptées aux fonctions et aux enjeux de chaque composante :

- Inventaire national des GES : consolider la présentation de l'entité responsable, de la répartition des responsabilités, du processus de préparation, de l'archivage et des procédures d'examen et d'approbation de l'inventaire ;
- Suivi des progrès de la CDN : présenter les circonstances nationales pertinentes, leur influence sur les émissions et absorptions, ainsi que les arrangements de mise en œuvre, de suivi, de rapportage, d'archivage et de participation des parties prenantes, y compris pour les résultats d'atténuation transférés au niveau international, lorsque cela est applicable ;
- Impacts climatiques et adaptation : consolider les circonstances pertinentes pour l'adaptation, les dispositifs de gouvernance, de planification, de coordination et de suivi-évaluation, ainsi que les cadres juridiques et politiques associés ;
- Soutien nécessaire et reçu : présenter les systèmes et processus d'identification, de suivi et de rapportage du soutien, leurs difficultés et limites, ainsi que les priorités et stratégies nationales pertinentes.

Activité 1.3 – Harmonisation et intégration dans le RBT2

Le prestataire harmonisera les informations communes et vérifiera la cohérence des mandats, des responsabilités et des dispositifs décrits dans les différentes sections. Des renvois précis pourront être utilisés pour éviter les répétitions, tout en permettant d'identifier clairement les informations propres à chaque composante.

Les textes finalisés, accompagnés des tableaux, schémas et références utiles, devront être prêts à être intégrés dans leurs chapitres respectifs.

Mission 2 : Élaboration du chapitre sur les progrès de mise en œuvre et de réalisation de la CDN et des CTF

Cette mission vise à rédiger le chapitre consacré aux informations nécessaires au suivi des progrès de la CDN au titre de l'article 4 de l'Accord de Paris. Les progrès d'adaptation seront traités dans le chapitre dédié, avec les renvois utiles ; les co-bénéfices d'atténuation, s'ils sont identifiés, seront présentés lorsqu'ils sont pertinents pour le suivi de la contribution. Il est important de citer que le prestataire, en concertation avec le comité de suivi de l'étude, décidera de la CDN à suivre : CDN 2.0 et CDN 3.0, en se basant sur les informations disponibles, la précision des modélisations réalisées, les PRG utilisés dans les 2 CDN, la faisabilité de la comparaison et du suivi, etc.

Activité 2.1 – Présentation de la CDN et du cadre de suivi

Le prestataire est appelé à réaliser les tâches ci-dessous :

- Présenter les objectifs conditionnels et inconditionnels, la période de mise en œuvre, les années de référence, le périmètre sectoriel et les gaz couverts, ainsi que les autres caractéristiques nécessaires à la compréhension de la CDN ;
- Décrire les indicateurs retenus, leurs unités, définitions, valeurs de référence, sources et modalités de suivi, ainsi que les méthodes et approches comptables effectivement utilisées et validées ;

- Expliciter l'articulation avec la CDN antérieure, le cas échéant, en documentant les correspondances, changements de périmètre et limites de comparabilité.

Activité 2.2 – Consolidation des résultats et des informations de suivi et élaboration des CTF

- Exploiter les résultats de l'inventaire pour présenter les valeurs disponibles des indicateurs, les tendances et les résultats documentés, avec les hypothèses et limites nécessaires à leur interprétation ;
- Préparer la synthèse structurée des informations de suivi et les CTF applicables au chapitre, conformément à l'annexe II de la décision 5/CMA.3 ;
- Distinguer les résultats observés, les objectifs, les scénarios de référence et les projections ;
- Présenter les progrès, les difficultés, les lacunes et les besoins de suivi, et décrire les informations validées relatives à la participation à des démarches concertées au titre de l'article 6.

Activité 2.3 – Présentation des politiques et mesures et documentation de la flexibilité

Cette activité est dédiée au suivi des politiques et mesures (PaM). Il est à rappeler que le Maroc aura report à la flexibilité en matière d'estimations des réductions des GHG des PaMs. A cet effet, le prestataire doit réaliser uniquement les tâches ci-dessous :

- Consolider les informations disponibles sur les politiques, mesures, actions et plans d'atténuation pertinents : intitulé, description, objectifs, nature de l'instrument, état de mise en œuvre, secteurs et gaz concernés, année de démarrage et institutions responsables ;
- Valoriser les estimations de réductions d'émissions déjà disponibles et validées, en précisant si elles sont attendues ou obtenues, leurs périodes, méthodes et limites. Aucun nouveau calcul des effets individuels des PaMs n'est demandé dans cette consultation ;
- Rédiger la documentation de la flexibilité du paragraphe 85 : exigence concernée, contraintes de capacité constatées, informations disponibles, améliorations envisagées et délai estimatif validé par la coordination. Appliquer les modalités et notations pertinentes dans les CTF et leurs cadres de documentation ;
- Présenter, selon les informations disponibles, les mesures ayant changé depuis le RBT1, les mesures concernant le transport international, les tendances à long terme et les impacts économiques et sociaux des mesures de riposte.

Activité 2.4 – Elaboration des projections

Le prestataire est appelé à fournir une projection tel que précisé par la Décision 18/CMA.1, et ce de toutes les émissions et absorptions de GES, en se basant sur les résultats de suivi disponibles et les calculs de l'inventaire national. Les scénarios ne pouvant pas être estimés doivent être expliqués dans le livrable.

Activité 2.5 – Rédaction et finalisation du chapitre

Le chapitre suivra les rubriques pertinentes de l'annexe IV de la décision 5/CMA.3 : circonstances nationales et arrangements institutionnels spécifiques, description de la CDN, suivi des progrès, politiques et mesures, synthèse des émissions et absorptions, projections lorsqu'applicables, et autres informations pertinentes. Toutes les flexibilités devront être décidées en commun accord avec la coordination du projet, et documentées. Le chapitre final doit être accompagné des tables CTF associés.

Mission 3 : Compilation, harmonisation et finalisation du RBT2

Activité 3.1 – Structuration et intégration des chapitres et annexes

Le consultant proposera une structure complète fondée sur la décision 5/CMA.3 et la décision 18/CMA.1. Le rapport compilé comprendra les éléments suivants, en tenant compte des obligations et dispositions applicables au Maroc :

- Résumé exécutif, introduction, liste des acronymes, table des matières, présentation du processus d'élaboration ;
- Inventaire national des émissions et absorptions de GES : intégration de la synthèse du NID et renvoi au NID soumis séparément, avec cohérence des CRT et de la série 1990–2024 ;
- Informations nécessaires au suivi des progrès de mise en œuvre et de réalisation de la CDN, avec les CTF correspondants ;
- Impacts du changement climatique et adaptation, y compris la section sur les pertes et dommages issue de la prestation dédiée ;
- Soutien reçu et requis, financier, développement et transfert de technologies et renforcement des capacités nécessaire et reçu, avec les CTF correspondants ;
- Soutien fourni et mobilisé, lorsque les dispositions correspondantes sont applicables et que sa communication est retenue par le Maroc ;
- Autres informations pertinentes, selon les éléments validés, annexes, flexibilités appliquées, améliorations du rapportage ; informations spécifiques relatives à l'article 6 lorsqu'applicables.

Activité 3.2 – Harmonisation et vérification de cohérence

Dans le cadre de cette activité, le prestataire réalisera ce qui suit :

- Harmoniser la structure, la rédaction, la terminologie, les unités, les périodes, les références, les tableaux, les figures et les renvois, et supprimer les répétitions sans perdre les informations nécessaires ;
- Vérifier la concordance entre le RBT2, le NID, les CRT et les CTF, ainsi qu'entre les indicateurs CDN, les résultats d'inventaire et les informations de soutien ;
- Documenter les flexibilités et les améliorations en intégrant les recommandations pertinentes de l'examen technique du RBT1 ;
- Intégrer les commentaires issus de la relecture et de l'assurance qualité, en conservant la traçabilité des corrections et les validations des résultats techniques ;
- Finaliser la mise en page, la table des matières, les listes de tableaux et figures, les sigles, les références et les annexes, et produire les versions Word et PDF du rapport.

Activité 3.3 – Restitution et validation

Dans le cadre de cette activité, le prestataire préparera une présentation du RBT2 et participera à la réunion de validation nationale, notamment devant la sous-commission des changements climatiques selon les modalités retenues par le projet. A la suite de cette réunion, les remarques et recommandations valides seront intégrées pour fournir la version finale prête pour la soumission, y compris le rapport, les CTF atténuation et les CTF support.

Mission 4 : Élaboration des documents de synthèse et des supports de présentation du RBT2

Cette mission vise à valoriser les résultats du RBT2 à travers des documents adaptés à différents niveaux de lecture et un support de présentation institutionnelle. Les documents seront élaborés à partir de la version consolidée du rapport et actualisés après sa validation finale. Le prestataire

veillera à préserver la cohérence des données, des constats et des messages, en précisant les limites nécessaires à leur interprétation.

Activité 4.1 – Élaboration d’une synthèse du RBT2

Le prestataire élaborera un document de synthèse d’environ 60 pages, présentant de manière structurée les principales informations des différentes composantes du RBT2 : circonstances nationales et arrangements institutionnels, inventaire des émissions et absorptions de GES, progrès de mise en œuvre et de réalisation de la CDN, impacts climatiques et adaptation, ainsi que soutien nécessaire et reçu.

Cette synthèse devra restituer les principaux résultats, tendances, évolutions et difficultés, tout en conservant les explications indispensables à leur compréhension. Elle comprendra des tableaux récapitulatifs, des graphiques et des illustrations issus du rapport, accompagnés de commentaires synthétiques. Les lacunes, les besoins et les améliorations envisagées seront également mis en évidence.

Activité 4.2 – Élaboration d’une synthèse destinée aux décideurs

Le prestataire élaborera une synthèse d’environ 15 pages, destinée aux décideurs et aux responsables institutionnels. Rédigée dans un langage accessible, elle présentera les messages essentiels du RBT2 et leurs implications pour le pilotage de l’action climatique nationale.

Le document mettra en évidence les principaux résultats, les progrès documentés, les difficultés persistantes et les besoins prioritaires en matière de financement, de technologies et de renforcement des capacités. Il fera ressortir les enjeux nécessitant une attention ou une coordination institutionnelle renforcée, ainsi que les pistes d’action étayées par les conclusions du rapport. Une présentation visuelle claire sera privilégiée, avec des chiffres clés, des encadrés et un nombre limité de graphiques.

Activité 4.3 – Élaboration de fiches thématiques de valorisation des résultats du RBT2

Le prestataire élaborera un ensemble de fiches thématiques consacrées aux principales composantes du RBT2 : inventaire des GES, progrès de la CDN, adaptation et pertes et dommages, soutien nécessaire et reçu, ainsi que gouvernance du cadre national de transparence.

Chaque fiche présentera les principaux constats, les chiffres clés, les progrès documentés, les difficultés et les besoins associés à la thématique. Conçues pour être utilisées indépendamment, ces fiches permettront une diffusion ciblée des résultats auprès des institutions et des partenaires concernés. Elles privilégieront une présentation visuelle et accessible, avec des graphiques, des encadrés et les références aux sections correspondantes du RBT2.

Le choix définitif des thématiques sera arrêté avec la coordination du projet. Les fiches seront remises dans un format modifiable et en PDF, avec une mise en page adaptée au format, après vérification de leur cohérence avec le rapport final et les deux documents de synthèse.

VI. Livrables

Les livrables ci-dessous sont attendus.

Mission	Livrable et contenu attendu	Échéance proposée
Mission 1	L1 – Sections relatives aux circonstances nationales et les arrangements institutionnels et juridiques, actualisées et harmonisées	Au plus tard 2 semaines après ordre de service
Mission 2	L2 – Chapitre sur les progrès de la CDN, incluant toutes les informations exigées par les décisions pertinentes, les CTF applicables et la justification de la flexibilité.	Au plus tard 5 semaines après ordre de service
Mission 3	L3 – Version provisoire puis finale compilée du RBT2, comprenant tous les chapitres et leurs annexes, et les CTF applicables.	Au plus tard le 11 décembre 2026
Mission 4	L4 – Synthèse du RBT2 Synthèse destinée aux décideurs Fiches thématiques	Au plus tard le 31 janvier 2027

Tous les documents devront être fournis en français sous format électronique modifiable (Word, Excel et/ou PowerPoint selon la nature du livrable).

La synthèse destinée aux décideurs sera fournie en français et en anglais.

Les frais d'organisation logistique des ateliers, formations et réunions seront pris en charge par le projet et ne devront pas être inclus dans l'offre financière, sauf indication contraire.

VII. Durée des travaux et estimation du temps consacré à la prestation

La prestation couvrira la période allant de la signature du contrat à la remise du dossier final, proposée au plus tard le 11 décembre 2026, afin de préserver le temps nécessaire à la validation institutionnelle et à la soumission avant le 31 décembre 2026.

Les livrables de la mission 4 sont attendus pour le 31 janvier 2027 au plus tard.

Le contrat est estimé à un maximum de 65 Hommes/Jour (H/J).

La durée estimative de la consultation ne prend pas en considération

- 1) Les délais relatifs à la validation des livrables ;
- 2) Les éventuels retards associés au décalage des travaux par les inventaristes, autres parties prenantes clés et/ou l'expert d'AQ.

VIII. Modalités de conduite de la mission

Pour la réalisation de la mission, le/la consultant(e) devra :

- Travailler en coordination étroite avec la Direction et la coordination du projet, les équipes sectorielles et les consultants responsables des autres chapitres ;

- Privilégier les échanges ciblés, regrouper les demandes de compléments et communiquer régulièrement l'état d'avancement et les points bloquants ;
- Garantir la traçabilité des sources, des versions, des commentaires et des validations, et conserver un dossier de travail structuré ;
- Respecter la confidentialité des données non publiques et les droits d'utilisation des sources ; ne publier aucune information sans validation du projet et de l'institution concernée ;
- Soumettre aux responsables techniques les incohérences détectées et faire valider toute modification des résultats ;
- Coordonner les corrections avec l'assistance technique et l'assurance qualité du projet, et alerter immédiatement sur tout risque affectant la soumission ;
- Préparer la présentation, participer à la validation nationale et intégrer les observations validées dans les délais convenus.

IX. Modalités de paiement

Le règlement sera effectué en quatre tranches après validation des livrables correspondants :

- 20 % après validation du livrable L1 ;
- 20 % après validation du livrable L2 ;
- 30 % après validation du livrable L3 ;
- 30 % après validation du livrable L4.

La validation sera prononcée par la Direction/coordination du projet après vérification de la conformité aux présents TdR et prise en compte des commentaires.

X. Profil demandé

La mission sera confiée à un(e) expert(e) national en transparence climatique, suivi des CDN et compilation de rapports nationaux, disposant des qualifications suivantes :

- Diplôme de niveau Bac+5 au minimum en changement climatique, environnement, sciences du climat, énergie, économie, politiques publiques ou domaine pertinent ;
- Au moins 8 années d'expérience professionnelle pertinente dans le domaine du changement climatique, environnement, énergie, finance climat, et autres thématiques relevant de l'atténuation, du support, etc.
- Expérience de préparation ou de compilation de communications nationales, de rapports biennaux actualisés (BUR) ou de RBT, des CDN ou autres documents politiques ou stratégiques d'ampleur ;
- Maîtrise du cadre de transparence renforcé, des décisions 18/CMA.1 et 5/CMA.3, des CRT/CTF, des principes comptables du suivi de la CDN et des dispositions de flexibilité ;
- Connaissance approfondie du contexte institutionnel et juridique marocain lié au changement climatique et aux systèmes MRV ;
- Excellente rédaction en français, capacités de synthèse et de vérification, aptitude à exploiter la documentation technique en anglais, maîtrise de Word, Excel et PowerPoint, et capacité d'animation des ateliers.

Toute contribution complémentaire proposée devra être justifiée et identifiée dans l'offre technique. La responsabilité de coordination, de rédaction et de compilation restera portée par l'expert(e) principal(e).

XI. Présentation de l'offre

Document	Contenu attendu
Offre technique	- CVs détaillés du (es) consultant(e) - Approche méthodologique et organisation des différentes missions ; - Chronogramme de mise en œuvre et répartition proposée des H/J.
Offre financière	- Offre financière détaillée, datée et signée, indiquant le coût total, le taux journalier et le nombre d'H/J proposé par mission. NB : - L'offre financière doit être datée et signée. - Les frais logistiques pris en charge par le projet ne doivent pas être intégrés.

XII. Évaluation des offres

L'évaluation se déroulera en trois étapes :

Étape 1 : Analyse technique comparative des offres

Les offres techniques seront évaluées sur 100 points. Seules les offres ayant obtenu une note technique minimale de 60/100 seront retenues pour l'analyse financière.

Critères	Modalités d'appréciation	Note max.
Méthodologie et approche de travail		
Méthodologie	Très améliorée et innovante : une méthodologie offrant une valeur ajoutée et faisant ressortir un modèle marocain très attrayant et la portée des acteurs clés (30 points) Améliorée : un très bon niveau de détail, approche présentée qui répond parfaitement aux TDRs, pertinence de l'approche présentée, chronogramme détaillé des activités (20 points) Simple : Un niveau de détail moyen, Simple reprise des éléments des TDRs, manque d'investigation (10 points) Non conforme : Ne répond pas aux TDRs, omission d'éléments clés des TDRs (0 points).	30
Chronogramme	Conforme à la nature des prestations demandées et au délai de réalisation (10 points) Non conforme à la nature des prestations demandées et/ou aux délais de réalisation (0 points)	10
Formation et expertise		
Expert(e) senior en transparence climatique, suivi de la CDN et compilation du RBT2		

Formation académique	Diplôme de niveau Bac+5 au minimum en changement climatique, environnement, sciences du climat, énergie, économie, politiques publiques ou domaine pertinent (5 points)	5
Expérience	Au moins 8 années d'expérience professionnelle pertinente dans le domaine du changement climatique, environnement, énergie, finance climat et autres thématiques relevant de l'atténuation, du support (5 points)	5
Expertise et références	Expérience de préparation ou de compilation de communications nationales, de rapports biennaux actualisés (BUR) ou de RBT, des CDN ou autres documents politiques ou stratégiques d'ampleur (15 points, 5 points par référence pertinente)	15
	Maîtrise du cadre de transparence renforcé, des décisions 18/CMA.1 et 5/CMA.3, des CRT/CTF, des principes comptables du suivi de la CDN et des dispositions de flexibilité (9 points, 3 points par référence)	15
	Connaissance approfondie du contexte institutionnel et juridique marocain lié au changement climatique et aux systèmes MRV (15 points, 5 points par référence)	15
	Excellente rédaction en français, capacités de synthèse et de vérification, aptitude à exploiter la documentation technique en anglais, maîtrise de Word, Excel et PowerPoint, et capacité d'animation des ateliers (5 points, 1 point par atelier)	5

Étape 2 : Analyse financière comparative des offres

Chaque offre financière techniquement qualifiée recevra une note financière F sur 100.

La note de 100 sera attribuée à l'offre financière valable la moins disante.

Pour les autres offres : $F = 100 \times (P_{\min} / P)$, où P est le prix de l'offre considérée et Pmin le prix de l'offre techniquement valable la moins disante.

Étape 3 : Analyse technico-financière

Les notes technique (T) et financière (F) seront pondérées comme suit :

70 % pour l'offre technique et 30 % pour l'offre financière.

La note finale sera calculée selon la formule :

$$N = 0,7 \times T + 0,3 \times F.$$

Le contrat sera attribué à l'offre ayant obtenu la note finale N la plus élevée.

XIII Dépôt des offres

Les offres seront déposées au bureau de la Coordination et Gestion du Projet RBT2-CN6/RBT3 au Département du Développement Durable - Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable, à l'adresse ci-dessous :

Coordination et Gestion du Projet RBT2-CN6/RBT3 – Bureau 324 ou 328
Département du Développement Durable
Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable
Adresse : N°9, Avenue Al Araar, Bureau 324 et 328, 3ème étage
420/1 Secteur 16, Hay Riad, Rabat

Au plus tard **20 octobre 2026 avant midi**, en spécifiant l'objet suivant :

Appel à consultation pour l'élaboration et l'harmonisation des sections relatives aux circonstances nationales et aux arrangements institutionnels et juridiques, l'élaboration du chapitre sur les progrès de mise en œuvre de la CDN, et la compilation du deuxième Rapport Biennal sur la Transparence du Maroc

Projet « Élaboration du deuxième rapport biennal de transparence et de la sixième communication nationale et du troisième rapport biennal de transparence combinés du Maroc dans le cadre de la CCNUCC (BTR2 + BTR3/NC6) »